

FORUM

Pour davantage d'éthique sur les marchés publics de la construction

mercredi, 24.08.2016

Charte. Pourquoi celle qui a été signée hier soir à Lausanne va servir de modèle.

Etat et communes vaudoises, patronat, syndicat, architectes, ingénieurs et entreprises générales: tous les acteurs concernés par les marchés publics ont signé hier au Musée Olympique à Lausanne, une charte éthique. Par leur paraphe, la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et les partenaires du secteur vaudois de la construction s'engagent à respecter des règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton.

Concurrence déloyale, travail au noir, procédures lacunaires: la réalisation des infrastructures publiques du canton de Vaud n'échappe guère à ces fléaux. Mais les acteurs de la construction exigent davantage d'éthique et le prouvent! Après le Forum sur les marchés publics organisé à Lausanne-Beaulieu en août 2015 par le Département des infrastructures et des ressources humaines et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avec plus de 300 participants, les principaux partenaires ont planché sur l'élaboration d'une charte éthique. Il s'agit de l'Etat de Vaud, l'Union et l'Association des Communes Vaudoises (UCV et AdCV), la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), l'Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr), la Fédération vaudoise des entrepreneurs, le syndicat UNIA Vaud, ainsi que la faîtière des entreprises générales Développement Suisse.

Ce texte est le fruit d'une année de réunions et de discussions, dans lesquelles les propositions de chaque intervenant ont été prises en compte. Le travail a été coordonné par Annie Admane, Rédactrice en chef du magazine Bâtir. Des principes forts nourrissent cet accord: transparence, égalité de traitement, lutte contre le travail au noir et contre le dumping sur les prix. Un cahier explicatif complète la charte et vient préciser les bonnes pratiques pour y parvenir.

Pour des collectivités publiques compétentes, transparentes et vigilantes face au dumping Les collectivités publiques s'engagent à «donner le bon départ» en amont du processus de construction d'infrastructures publiques. Fort de compétences reconnues, elles se doivent de produire des appels d'offres de bonne qualité, basés notamment sur le cadre légal.

Qui obtient le marché et selon quels critères? Concrètement, le prix ne doit pas être le seul élément qui influence la décision d'adjudication. L'offre retenue doit être celle qui représente le meilleur rapport qualité/prix.

En aval, l'adjudication est expliquée, de manière à ce que les concurrents déçus comprennent pourquoi leur offre n'a pas été retenue, ce qui a pour effet de limiter les recours tout en augmentant leur chance de succès pour les marchés futurs.

Pour des entreprises crédibles et responsables De leur côté, les soumissionnaires s'engagent sur plusieurs